POUR L'UNIS, LA DISCRIMINATION, C'EST NON

Tribune du président de l'UNIS, Christophe Tanay
mar 18/06/2019 - 10:00

La discrimination est un fléau contre lequel il convient de lutter par tous les moyens possibles.

Les récentes enquêtes attestent que la discrimination, passive ou active, est encore pratiquée dans le monde de l'Immobilier, notamment au niveau de la location.

En l'état, l'ensemble des acteurs s'accordent toutefois à reconnaitre que l'arsenal législatif et répressif est globalement suffisant.

Outre la discrimination volontaire, la plus répréhensible, ils constatent également que l'acte de discriminer est parfois pratiqué sans volonté ou intention particulière d'écarter tel ou tel individu.

Ainsi, nous pouvons aisément en déduire que la connaissance du sujet et la formation pour acquérir cette connaissance sont deux éléments essentiels afin que les professionnels et les particuliers manifestent de manière incontestable leur opposition totale à cette pratique.

A cet effet, **l'UNIS propose au Gouvernement d'imposer les règles suivantes** :

- Insérer dans tout mandat (location, gestion, vente) une clause rappelant les éléments législatifs principaux, et, surtout, l'engagement

express des parties à ne pratiquer aucune forme de discrimination
- Afficher dans l’ensemble des locaux des sociétés exerçant les activités régies par la Loi HOGUET, un rappel de la Loi et un engagement du ou des titulaires de la carte professionnelle à ne pratiquer aucune forme de discrimination ; le modèle sera à déterminer
- Rendre obligatoire une formation (d’une à deux heures) sur ce sujet pour tous les titulaires de cartes et les délégataires spécialisés en gestion et location.

Ces mesures, simples à appliquer et compréhensibles par tous, attesteraient ainsi d’un engagement fort, tant de la part du professionnel que celui de son mandant.

Image